

en Corée. Notre attitude n'a pas changé. Nous avons usé de toute notre influence pour faire partager ce point de vue par les autres gouvernements mêlés au conflit coréen.

Nous avons aussi insisté—notamment lorsque j'ai pris la parole, le 27 septembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies—pour que l'établissement d'une Corée libre et unie ne porte nullement ombrage aux voisins de ce pays. Le strict respect de ces principes, je le sais bien, pourrait en certaines circonstances compliquer la tâche du Commandant des Nations Unies en Corée. Je n'en suis pas moins convaincu que nous ne devons pas cesser de nous inspirer de ces principes tant qu'il restera quelque possibilité d'empêcher la guerre de s'étendre.

Il se peut que les communistes chinois révèlent par leurs actes qu'ils nourrissent le dessein d'une agression illimitée en Corée. S'il en est ainsi, ce sera hélas! le devoir des Nations Unies de prendre acte du fait et d'élargir le champ d'action du Commandant des Nations Unies. Il faudra peut-être frapper l'agresseur à son point de départ. Cependant, le Gouvernement canadien ne saurait guère s'associer à une action militaire qui n'aurait pas été approuvée par les Nations Unies, ni appuyer aux Nations Unies une action qui étendrait l'aire du conflit, aussi longtemps qu'il ne sera pas manifeste que les troupes communistes de Chine ont été envoyées en Corée à d'autres fins qu'une simple mission de protection de leurs frontières nationales.

Le même désir de circonscrire le conflit et d'empêcher qu'il ne s'étende a dicté la ligne de conduite que nous avons suivie, et que nous continuerons de suivre dans le cas de Formose. Nous avons reconnu la nécessité du geste posé le 27 juin par le président Truman, quand il a ordonné à la Septième Flotte des États-Unis de défendre Formose, parce que cette mesure devait permettre de neutraliser cette île pendant le conflit coréen. Nous avons aussi compris les explications données par le président Truman à sa conférence de presse du 31 août: "Il va sans dire, déclara-t-il, qu'il ne sera pas nécessaire de garder la Septième Flotte dans le détroit de Formose, si le conflit coréen vient à se régler. C'est une protection de flanc que nous voulons assurer aux troupes des Nations Unies". Les États-Unis ont fait inscrire la question de Formose à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous sommes disposés à appuyer aux Nations Unies toute résolution tendant à prolonger la neutralisation de Formose aussi longtemps que le conflit coréen la rendra nécessaire. Toutefois, nous doutons fort que, dans l'état actuel des choses, les Nations Unies puissent faire davantage en ce qui concerne Formose...

**16. Extraits d'une déclaration faite par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Conférence fédérale-provinciale d'Ottawa (4 décembre 1950)**

Une question d'importance vitale qui se pose à nous en ce moment et qui dépasse infiniment toutes les autres, c'est: "Combien grand est le risque d'une nouvelle guerre mondiale?"

En ce moment, nos espoirs et nos craintes sont centrés sur la Corée. Nous devons nous efforcer de trouver une solution au problème grave et menaçant